

# Conseil Municipal

## du 10 Novembre 2011 à 20 heures 30

Présents : DURAND, SALTET, PATRINOS, GRELLIER, THION, BELLAS, CRISTIANI, ABRIC, BLANC, MARTIN, ISZEZUK

Excusés : CABRILLAC (procuration à GRELLIER), PRIEUR (procuration à BLANC), , PIALOT

Absents : LABOUREAU

\*\*\*\*\*

**Le compte rendu de la réunion du 15/11/2011 est adopté à l'unanimité.**

\*\*\*\*\*

**1 point pourrait être ajouté à l'ordre du jour :**

**- Tarifs de la Régie 1**

**Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

**En préambule, le maire évoque l'épisode pluvieux des 3 et 4 novembre derniers, et les graves dégâts qu'il a occasionnés. Dès le Vendredi 4, le personnel s'est employé à dégager au mieux les voies communales encombrées et le maire a saisi le préfet d'une demande de classement en « catastrophe naturelle ». Nous attendons la décision de l'Etat**

**Par ailleurs, le maire tient à signaler le soutien efficace de la Gendarmerie et des sapeurs pompiers qu'il a remerciés en temps opportun.**

**Il rappelle aussi le dévouement de certains habitants et du personnel.**

\*\*\*\*\*

**Déclaration de la commune, en commune sinistrée,  
à la suite des pluies diluviennes des 3 et 4 novembre 2011**

Le Maire expose au Conseil que de très importantes précipitations d'eau se sont produites les 3 et 4 novembre dernier, occasionnant d'important dégâts aux chemins communaux, ruraux, départementaux, ainsi que chez les particuliers.

Des réparations importantes seront à réaliser pour la commune : chaussées, murs de soutènement, coulées de boues, etc..

Ces travaux n'ont pas pu encore être chiffrés mais pourraient être supérieurs à 100 000€.

La commune aurait besoin d'être aidée pour la remise en état de ces routes et chemins qui desservent les habitations.

Il est également indispensable que la commune soit déclarée « commune sinistrée »

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire

Considérant que la commune a subi des très grosses précipitations de pluies des 3 et 4 novembre 2011

Considérant que ces pluies inhabituelles à pareille époque ont causé des dégâts importants notamment à la voirie, dégâts qui n'ont pas encore pu être chiffrés précisément vu leur ampleur et l'étendue de la commune

Demande que la commune de Valleraugue soit classée « commune sinistrée », par catastrophe naturelle,

Demande une aide au Conseil Général, afin que les travaux de remise en état de la voirie puissent être effectués.

#### **Vente de la Maison GAVIGNY**

Le maire rappelle au Conseil Municipal, que lors de sa séance en date du 10 Mars 2011, il avait été décidé de mettre en vente la Maison GAVIGNY, au prix de 250 000€

Après publication de cette mise en vente, plusieurs visites des locaux par des particuliers ont eu lieu, et une proposition d'achat a été faite pour un montant de 210 000€.

Il conviendrait d'examiner cette offre prix

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire,

Considérant l'évaluation que les services des Domaines avaient faite de la maison Gavigny

Considérant l'offre de prix faite par un particulier pour l'achat de cet immeuble, soit 210 000€ (supérieure à l'évaluation de France Domaine)

Décide d'accepter cette offre de prix

Charge le Maire de signer l'acte de vente à intervenir ainsi que toutes pièces ou documents nécessaires à cette affaire.

## Subvention aux associations 2011 (suite)

Le Maire fait part au conseil de la demande d'aide formulée par des associations de la commune, qui ont fourni toutes les pièces comptables nécessaires à l'examen de leur requête.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

Décide le versement de la subvention suivante :

- ACCES SPORT ..... 300.00€

## Rétrocession d'une concession funéraire

Le maire de VALLERAUGUE

Vu le code général des collectivités territoriales et plus spécialement son article L 2122-22, 8° ;

Considérant la demande de rétrocession présentée par *Monsieur MOURIER René* domicilié hameau de la Pieyre à Valleraugue, et concernant la concession funéraire dont les caractéristiques sont :

Acte n° 364 en date du 30/04/2004

Enregistré par la Recette principale des  
Impôts, le 12/05/2004

Au montant réglé de 304.00€

Monsieur MOURIER René a acquis cette concession qui à ce jour n'a pas encore été utilisée .

Afin de réaliser un monument funéraire l'emplacement acquis se trouve être trop petit, et Monsieur MOURIER souhaite donc acquérir 2 mètres carrés de plus.

La commune de Valleraugue ayant décidé, par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2007, de ne vendre que des concession quinquennaires ou trentennaires, un agrandissement de la concession à perpétuité de Monsieur René MOURIER ne peut être envisagée.

### DECIDE :

**Article 1<sup>er</sup> :** La concession funéraire située au cimetière dit « Protestant » du bourg de Valleraugue est rétrocédée à la commune au prix de 304.00€.

**Article 2 :** Cette dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget de la ville.

Charge le maire de signer toutes pièces nécessaires à cette affaire.

**Régie Municipale 1 – station de ski**  
**Tarifs des remontées mécaniques saison 2011/2012**

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des tickets pour l'utilisation des téléskis en vue de la saison 2011/2012 : *(après un débat riche et fructueux)*

**Tarifs applicables SAISON 2011/2012:**

½ Journée Adulte Matin (de 9h à 13h)	10.50
½ Journée Adulte Après-midi (de 13h à 17h)	12.00
½ Journée Enfant Matin (de 9h à 13h)	4.50
½ Journée Enfant Après-midi (de 13h à 17h)	5.50
Journée adulte	17.50
Journée enfant (jusqu'à 16 ans)	8.00
Journée lycéen (de 16 à 18 ans)	8.00
Journée étudiant (avec carte étudiant)	8.00
Journée promotionnelle (JEUDI)	7.00
Groupes adultes	14.00
Groupes scolaires (du lundi au vendredi + journée Glisse)	6.50
Forfait 2 jours Adultes	32.00
Forfait 2 jours Enfants	14.00
Forfait 3 jours Adultes	47.50
Forfait 3 jours Enfants	22.00
Forfait 7 jours Adultes (avec photo)	88.00
Forfait 7 jours Enfants (avec photo)	40.00
Prestations réduites	11.50
Moniteur	GRATUIT
Forfait SAISON Adulte	160.00
Forfait SAISON Enfant	75.00

**Prat- Peyrot**

**Tarifs ski nordique saison 2011/2012**

Le Maire invite le Conseil Municipal à fixer les tarifs des tickets pour l'utilisation des pistes de ski de fond en vue de la saison 2011/2012 :

**Tarifs applicables SAISON 2011/2012:**

½ Journée Adulte Matin (de 9h à 13h)	6.00
½ Journée Adulte Après-midi (de 13h à 17h)	6.50
½ Journée Enfant Matin (de 9h à 13h)	2.50
½ Journée Enfant Après-midi (de 13h à 17h)	3.00
Journée adulte	7.00
Journée enfant (jusqu'à 16 ans)	3.50
Journée lycéen (de 16 à 18 ans)	4.50

Journée étudiant (avec carte étudiant)	4.50
Groupes adultes (+ journée glisse)	5.00
Groupes scolaires (du lundi au vendredi)	1.00
Forfait 2 jours Adultes	13.50
Forfait 2 jours Enfants	6.00
Forfait 3 jours Adultes	18.00
Forfait 3 jours Enfants	8.00
Forfait 7 jours Adultes (avec photo)	31.00
Forfait 7 jours Enfants (avec photo)	15.00
Prestations réduites	4.50
Moniteur	GRATUIT
Forfait SAISON Adulte	75.00
Forfait SAISON Enfant	25.00
Nordic pass Adulte	155.00
Nordic pass Enfant	35.00
Carte Massif central Adulte	75.00
Carte Massif Central Enfants	50.00

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS DIVERSES

### **Subvention aux associations :**

Mme ISZEZUK, adjointe aux finances, présente la lettre de demande de subvention établie par Mr Jacques BERTRAND, Président du club « Le Pied de Valleraugue ». Ce dernier souhaiterait l'attribution d'une subvention de l'ordre de 800.00€ : depuis que le stade est inaccessible les rencontres sportives des vétérans doivent se dérouler sur d'autres stades, cela entraînant un coût supplémentaire pour les frais de repas d'après match des joueurs.

Mme ISZEZUK précise qu'aucun bilan n'est présenté avec la demande de subvention.

Les membres du Conseil décident à l'unanimité de surseoir à cette demande.

Par ailleurs, il serait nécessaire de passer avec cette association une convention d'occupation des locaux, comme cela est fait avec les associations qui occupent des locaux communaux

### **Traversée du village**

Dans la partie du Quai André Chamson, les avis étant partagés sur le mode de stationnement un essai sera fait suivant les préconisations de l'Unité Territoriale, savoir : en long et le long du trottoir. Le projet sera affiché et modifié, s'il y a lieu, en fonction des constatations enregistrées.

Ce système sera matérialisé par les plots et des dessins au sol. Ce stationnement sera à durée limitée notamment l'été. Les travaux débiteront à l'issue de cette période d'essai.

### **Affaire d'AMATO:**

Mr Georges d'AMATO ayant été débouté lors de sa précédente démarche à l'encontre de la commune. Il dépose un nouveau recours contre la commune auprès du Tribunal Administratif.

### **Fontaine du Mas Gibert :**

Mme PATRINOS signale qu'il y aurait lieu de changer les tuyaux de plomb qui amènent l'eau à la fontaine du mas Gibert. Les canalisations traversant la parcelle cadastrée section E n° 448, il y aurait lieu de prévenir la propriétaire de cette parcelle afin de l'informer des prochains travaux, et de lui demander l'autorisation de pénétrer sur son terrain pour les effectuer.

### **Calendrier :**

11/11/2011 : cérémonie devant le monument aux morts.

14/11/2011 : visite d'un technicien du Conseil Général, pour constater les dégâts causés par les pluies des 3 et 4 novembre sur les voiries communales

15/11/2011 : le nouveau propriétaire de l'épicerie « La Transhumance » de l'Espérou invite le conseil municipal à un apéritif de présentation .

03/12/2011 : Téléthon, le matin, square des fileuses (la chorale de la vallée de Valleraugue et 2 autres chorales chanteront pour le téléthon le 27/11 à 16h)

11/12/2011 : repas des aînés au Foyer Rural

### **Réunion de commissions :**

14/11/2011 à 14h : commission à de Régies 1 et 2, à Prat-Peyrot

17/11/2011 à 14h : réunion du CCAS

La séance est levée à 23 heures